



BRIANÇON

DÉLIBÉRATION N°76 CONSEIL MUNICIPAL DU 21/04/2021

DEL 2021.04.21/76

Le **mercredi 21 avril 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :

Police municipale

Étaient présents :

Objet :

Extension de l'armement à la catégorie B1 – Arme létale

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER – CONVERSESET, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE – BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation :

Étaient représentés :

Date :

15 avril 2021

Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Marie SOUBRANE donnant pouvoir à Corinne FAURE-BRAC
Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Affichage :

15 avril 2021

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 33

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Christian JULLIEN, Marie SOUBRANE, Aurélie POYAU

Présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 26

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

VU la loi n° 99-291 du 15 Avril 1999 relative aux polices municipales ;

VU les articles L.511-5, R.511-11 et R.511-34 du code de la Sécurité Intérieure portant définition des modalités du port d'arme et règles d'usage des armes ;

VU l'arrêté du 14 Avril 2017 modifiant l'arrêté du 3 Août 2007 relatif aux formations à l'armement des agents de police municipale ;

CONSIDERANT l'évolution des missions de la police municipale de Briançon ;

CONSIDERANT que la dotation de l'armement de la police municipale classée en catégorie D bâton de défense et générateur d'aérosol ne suffit pas à garantir la sécurité des agents et des concitoyens lors de leur mission ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la convention communale de coordination des interventions de la police municipale et des forces de l'Etat ayant expiré en 2019 ;

CONSIDERANT la réalisation en mars 2021 d'une armurerie sécurisée au sein du poste de police municipale ;

CONSIDERANT la nécessité d'armer la police municipale en arme de catégorie B1 pour assurer la sécurité des biens, des personnes et des agents.

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES ET AFFAIRES GENERALES réunie le 19/04/2021,

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De donner un avis favorable à l'extension de l'armement à la catégorie B1 ;
- De donner un avis favorable à l'achat de sept armes de calibre 38 spécial ; pour un montant total de 588€.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

NE PRENDS PAS PART AU VOTE : 4

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POLICE MUNICIPALE DEL 2021.04.21/76

PUBLIÉE LE :

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_76-DE

Reçu le 26/04/2021

Publié le 26/04/2021